

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

Convocation émise le 6 novembre 2022

Présents : Jean-Pierre Renaud, Denys Bourguignat, Murielle Gaudillère, Thierry Gillot, Georges Mazuir, Jennifer Commerçon

Excusé(e)s : Antoine Esteve, Raymond Gilbertas, Marylène Gressard

Secrétaire de séance : Jennifer Commerçon

La séance est ouverte à 20h00.

I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2022 :

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil municipal.

II - Délibérations

1) PLUI : Compétence pour la communauté des Communes du Clunisois

A ce jour la compétence du PLU est exercée par la Communauté de Commune, afin de mutualiser les coûts des différentes communes de la Communauté de Communes du Clunisois, il est décidé de mettre en place un Plan d'Urbanisme Intercommunal. Cette compétence sera exercé par la Communauté des Communes du Clunisois

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2) Assainissement : transfert des compétences à la Communauté des Communes du Clunisois

La compétence de l'assainissement va être gérée par la Communauté des Communes du Clunisois.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3) Travaux canalisations des eaux pluviales de Montagny

Dans le cadre des travaux des voiries prévus cette années il reste des travaux de canalisations des eux pluviales à Montagny, coût des travaux restant 13 267,20€

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4) Travaux lavoirs – terrassement

Dans le cadre des travaux du projet des lavoirs, une des tranches des travaux est prévue pour du terrassement, coût 6 379,20€ par l'entreprise Buzenet.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5) Travaux lavoirs – muret et barrière

Dans le cadre des travaux du projet des lavoirs, une des tranches des travaux est prévue pour effectuer un muret et mise en place de barrières. Coût 4 450,00€ par l'entreprise Sotty.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6) Résiliation AGEDI

Dans le cadre de la fusion, il a été décidé de conserver l'application COSOLOUCE utilisée par Bonnay. L'adhésion de Saint Ythaire à AGDI doit en conséquence être résiliée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7) Aménagement base technique pour la commune nouvelle

Dans le cadre de la fusion, il est décidé que le pôle technique de la Commune Nouvelle sera basé à St Ythaire. Afin que le lieu actuel puisse satisfaire aux conditions nécessaires d'activité des deux agents et répondre aux normes pour les accueillir, des aménagements sont nécessaires. A ce titre, des travaux a hauteur de 3 973,20€ par l'entreprise Buzenet et l'installation d'un bungalow d'un montant de 7 740,00€ livraison comprise sont nécessaires. Le bungalow est aménagé avec un coin wc, douche, salle de repos et coin cuisine, soit environ 20m2.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

8) Résiliation CIGAC (assurance statutaire)

Dans le cadre de la fusion, il est souhaitable d'harmoniser les contrats existants. Le contrat d'assurance statutaire pour le personnel de Saint Ythaire sera remplacé par le contrat de même nature proposé par le Centre de Gestion 71 auquel adhère la commune de Bonnay. Il est donc proposé de mettre fin au contrat souscrit auprès du CIGAC.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

9) Adhésion CdG71 (assurance statutaire)

Corollaire de la décision précédente, un nouveau contrat sera signé entre la commune nouvelle et le Centre de Gestion 71 pour l'assurance statutaire des agents issus des deux communes fondatrices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

10) Embauche Rudy Bouzou

Depuis le début de l'année, et conformément au budget, la Commune était à la recherche d'un cantonnier à temps plein. Après avoir déposé une annonce, la candidature de M. Rudy Bouzou est retenue. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir acter son embauche.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

11) Autorisation convention servitude pour le lavoir du bourg

Dans le cadre des projets des lavoirs, il est nécessaire de mettre en place une convention de servitude entre la commune et le propriétaire du terrain adjacent concernant le lavoir du bourg pour permettre l'élargissement des abords du lavoir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

12) Autorisation convention servitude pour le lavoir de Bierre

Dans le cadre des projets des lavoirs, il est nécessaire de mettre en place une convention de servitude entre la commune et le propriétaire du terrain adjacent concernant le lavoir du hameau de Bierre pour permettre l'élargissement des abords du lavoir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

13) Adhésion au groupement de commande pour l'entretien et la réfection des voiries communales

Afin de pouvoir lancer les consultations en vue du contrat d'entretien et de réfection des voiries communales dans le périmètre de l'actuelle commune de Saint Ythaire en 2023, en anticipation avec la gestion communale issue de la fusion et en concertation avec la commune de Bonnay, il est proposé d'autoriser le maire à signer cette adhésion qui, comme tous les actes de la commune, s'exercera de plein droit dans le cadre de la commune nouvelle.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

14) Travaux de voirie dans le care du groupement intercommunal

Conséquence de la délibération précédente, le conseil est invité à se prononcé sur les travaux envisagés en 2023, à savoir, sur le hameau de Vaux :

- Pose de canalisation et ouvrages sous chaussée,
- Couche de roulement,

pour un montant total de 39 795,00€HT (47 754,00€TTC).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

III - Mutualisation – Fusion

15) Organisation du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle

Il est décidé que le Conseil Municipal de la Communes Nouvelle se réunira une fois par mois, tous les premiers jeudis du mois.

Le premier Conseil de Bonnay-Saint-Ythaire aura donc lieu jeudi 5 janvier 2023 à 19h30 à Bonnay.

16) Organisation des Commissions Municipales de la Commune Nouvelle

Il est demandé à chaque Conseiller de bien vouloir confirmer ou infirmer leur présences dans les Commissions Municipales ou ils sont inscrits (un tableau est mis à dispositions pour cela).

IV - Administration-Finances et Gestion

17) Prévisions budget communal à fin 2022

Présentation du la prévision du budget de la fin de l'année 2022 par Denys Bourguignat, les prévisions sont positives, la commune devrait être en excédent du fait d'opérations différées, tant en fonctionnement qu'en investissement.

La commission finance s'est réunie à ce sujet le vendredi 2 décembre à 18h00.

18) Tri des archives municipales

Un contrat avait été signé avec le centre de gestion pour effectué le tri et le classement des archives de la Commune, opération obligatoire non réalisée depuis des années.

Rappel du coût de cette opération indispensable 5 000,00€, assorti d'une subvention de 3 000,00€ du Département.

Suite à ce tri, il reste environ 50 cartons destinés à la destruction ; il a été décidé de refaire un tour pour conserver les éléments ayant une valeur historique pour la commune. Un groupe d'habitants de Saint Ythaire (5 personnes) sont en train de s'en charger.

Commission Travaux

19) Bilan des travaux communaux 2022

- Projet des lavoirs : 97 900€
- Compléments pour l'installation électrique de la mairie : 1 957€
- Voirie et réseaux : 25 000€
- Analyse géologique du sol e l'église : 3 300€
- Engagement de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des placettes : 2 600€

20) Affouage 2022 / 2023

La Commune est dans l'attente que l'ONF la recontacte, malgré plusieurs sollicitation de notre part.

Commission vie locale

21) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 janvier 2023. Le traiteur choisi est M. Balon de Salornay/Guye pour un coût par personne de 25 à 30 €.

Saint Ythaire compte environ 65 personnes âgées invitées à ce repas et la salle compte une capacité de 70 places. Cette année, la commission vie locale a décidé d'ouvrir le repas aux habitants de la Commune sur inscription et repas à la charge de l'habitant (25€).

22) Vœux du Conseil 2023

Les vœux du Maire auront lieu dimanche 8 janvier 2023 à 10h30 à Bonnay.

23) Marché de Noël

Le marché de Noël de Saint Ythaire aura lieu Samedi 10 décembre entre 17h et 21h00. 6 stands présents, et possibilité de restaurations sur place.

Un boîtage a été fait sur les communes de Bonnay, Saint Ythaire et les communes voisines.

Questions Diverses

24) Enquête du SPANC

Le SPANC fait une enquête sur les installations actuelles et les mises aux normes à effectuer.

25) Délestages

La Commune est alertée sur les risques de délestages pour les mois à venir.

Il est demandé au Maire d'être vigilant dans les périodes de délestages pour les personnes les plus fragiles.

Ces périodes de délestages serait de entre 8h et 10h ou 18h et 20h.

La séance est levée à 22h00

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 5 janvier 2023 à 20 heures à Bonnay.